

Société de l'information: programme pluriannuel pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe (MLIS)

1995/0263(CNS) - 29/05/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité partage les objectifs poursuivis par la proposition de la Commission mais il souhaite faire observer à la Commission, au Conseil et au Parlement que pour assurer leur conformité avec les dispositions du Traité, surtout en ce qui concerne la cohésion économique et sociale de l'UE, il convient de faire preuve d'une attention plus grande et de plus d'initiatives afin de surmonter les obstacles à laquelle elle se heurte. Il s'impose d'adopter des mesures concrètes afin de permettre rapidement à la majorité des citoyens européens de maîtriser deux ou trois langues communautaires, en renforçant surtout la formation scolaire, qui reste le principal outil d'apprentissage des langues. Pour utile qu'elle soit, une langue véhiculaire comporte le risque d'une standardisation et d'une simplification excessive du langage comme conséquence de la dilution ou de la perte des valeurs culturelles véhiculées par les différentes langues dès lors qu'elles seront peu à peu négligées. Ainsi, faciliter la compréhension mutuelle entre des langues différentes, également par une utilisation accrue des technologies, est un objectif valable, encore que partiel, dans la mesure où il ne peut se dissocier ni faire abstraction du problème prioritaire : celui des langues véhiculaires européennes, qui doivent pouvoir se développer et s'enrichir parallèlement.